

Les prestations d'action sanitaire et sociale de la MSA Loire-Atlantique - Vendée

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale, la Mutualité Sociale Agricole met à la disposition de ses ressortissants agricoles, salariés et non salariés, familles, jeunes, personnes âgées...

❖ Une équipe spécialisée de travailleurs sociaux...

... chargée de l'accompagnement social de personnes en situation difficile liée à des problèmes économiques et/ou des problèmes de santé ;

... chargée de répondre aux problèmes d'insertion ou de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

❖ Une équipe d'agents administratifs...

... chargée de l'accueil téléphonique, de la gestion des aides et des prestations extra-légales d'action sanitaire et sociale.

Pour tous renseignements,
vous pouvez nous contacter au :

☎ 02 40 41 39 94
(prestations extra-légales)

☎ 02 51 36 89 07
(travailleur social)

ou par e-mail : actionsociale.blf@msa44-85.msa.fr

ou consulter notre site Internet :
loire-atlantique-vendee.msa.fr

**Votre MSA : un interlocuteur unique
pour toute votre famille !**

► Notre accueil

La MSA vous reçoit, uniquement sur rendez-vous, dans ses locaux de La Roche-sur-Yon et de Saint-Herblain, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

► D'autres points accueil, sur rendez-vous, sont à votre disposition :

❖ Antennes MSA

site 44 Ancenis
Blain
Châteaubriant
Machecoul-Saint-Même

site 85 Challans
La Châtaigneraie
Les Herbiers
Luçon

❖ **Plus de 40 espaces France Services** sont accessibles en Loire-Atlantique et en Vendée. Retrouvez les ici !



► Pour prendre rendez-vous

Pour obtenir une réponse personnalisée, demandez un rendez-vous via notre site Internet, ou par téléphone au 02 51 36 88 88.

Retrouvez tous les contacts
de la MSA Loire-Atlantique - Vendée
sur notre site Internet

loire-atlantique-vendee.msa.fr

MSA Loire-Atlantique - Vendée

33 boulevard Réaumur
85933 LA ROCHE SUR YON Cedex 9
2 impasse de l'Espérance - Saint-Herblain
44957 NANTES Cedex 9
tél. 02 51 36 88 88
loire-atlantique-vendee.msa.fr



L'essentiel & plus encore



vous informer

Action sanitaire
et sociale

Prestations 2024

MSA Loire-Atlantique - Vendée

44PZT



L'essentiel & plus encore

loire-atlantique-vendee.msa.fr

Famille - Enfance - Jeunes

❖ Aide pour l'accueil d'enfants

- en multi-accueil, crèche, halte-garderie
- accueil de loisirs sans hébergement et périscolaire
- Aide versée directement à la structure

❖ Aide aux vacances et aux loisirs

La MSA adresse aux familles ayant un QF ≤ à **1000 €**, des chèques-vacances valables 2 ans.

Ces chèques-vacances correspondent à une aide de **50 € à 90 €** par enfant selon le QF.

❖ Séjour scolaire

Les familles ayant un QF ≤ à **1000 €** recevront en septembre un accord de participation pour séjour scolaire.

L'aide est de **15 €** par jour et par enfant (un séjour par enfant et par année scolaire).

❖ Aide à domicile familles

Participation financière pour des heures d'intervention, selon les ressources, en cas de maladie, hospitalisation, maternité, décès, reprise d'emploi et formation professionnelle, famille nombreuse.

❖ Accompagnement de l'enfant handicapé en structure d'accueil ordinaire

Aide financière pour le coût d'une auxiliaire de vie accompagnant l'enfant handicapé en accueil de loisirs sans hébergement, périscolaire, crèche etc.

❖ Aide à la garde d'enfant en horaires de travail atypiques

❖ Aide au permis de conduire

Aide aux jeunes de moins de 26 ans pour le passage d'un 1er permis auto ou moto. Montant de l'aide en fonction du QF (≤ 1000 €).

❖ Aide au 1^{er} et 2^{ème} départ en vacances

Accompagnement par l'association Vacances & Familles pour organiser le départ et aide financière sous condition de ressources.

Logement

❖ **Prêt complémentaire à la construction et à l'acquisition d'un logement** : prêt de **6 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût restant à la charge du demandeur (60 mensualités maximum).

❖ **Prêt pour la rénovation et l'adaptation de l'habitat** : prêt de **4 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût des travaux du demandeur (60 mensualités maximum).

❖ **Prêt amélioration des conditions de vie des personnes handicapées** : pour l'adaptation du logement, du véhicule ou aides techniques : prêt de **6 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût restant à la charge du demandeur (60 mensualités maximum).

Tous ces prêts sont sans intérêt et soumis à condition de ressources (QF ≤ à 1 220 €).

Personnes âgées

Pour les personnes âgées qui vivent à domicile et titulaires d'un avantage « vieillesse » servi à titre principal par la MSA.
(prestations soumises à condition de ressources).

❖ Panier de services, accompagnement à domicile

Aide à domicile aux personnes âgées

Aide à la télé-assistance

Portage de repas

Kit Prévention

Répét à domicile

Lien social

❖ **Aide aux aidants** : pour permettre à l'aidant habituel de se libérer (aide aux frais d'hébergement temporaire, aux frais d'inscription à des animations spécialisées et aide aux séjours collectifs aidants-aidés).

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 02 40 41 39 94 ou consulter l'ensemble des prestations dans le Règlement d'action sanitaire et sociale disponible en ligne sur loire-atlantique-vendee.msa.fr

Aides spécifiques

❖ Santé

Secours et aides financières Santé

- Examinés, après enquête sociale, en cas de difficultés financières temporaires à caractère familial.
- Pour compléter ou assouplir la législation en matière de santé : prise en charge d'appareillage, d'article non remboursable...

Aide à domicile à l'autonomie : Prise en charge partielle d'heures d'aide à domicile en cas de longue maladie, d'hospitalisation d'au moins 2 jours ou fracture, pour les personnes non-retraitées, sans enfant à charge, couvertes en assurance maladie à la MSA et résidant dans les départements de Loire-Atlantique ou de Vendée (*sous conditions de ressources*).

Aide au remplacement des exploitants en arrêt de travail prolongé : Aide pour financer une partie du coût du remplacement sur l'exploitation.

Assistance à domicile en cas de maladie grave : Participation aux frais d'un garde-malade ou frais pendant une hospitalisation à domicile.

Aide à l'adhésion d'une mutuelle : Participation financière ponctuelle pour les personnes qui dépassent dans la limite de 10 % les plafonds de ressources de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

❖ Décès

Aide au remplacement suite au décès d'un exploitant : Aide pour financer une partie du coût du remplacement sur l'exploitation.

Aide suite à décès d'un actif agricole ou d'un enfant : Aide forfaitaire de 600 € sous condition d'affiliation à la MSA Loire-Atlantique - Vendée.

❖ Tous publics

Aide à l'équipement mobilier ou ménager : Prise en charge du coût de l'équipement en fonction du QF (≤ 1000 €). Montant maximum annuel de 500 € pour une première demande.